

13.11.2012 - 07:50 Uhr

bonus.ch: 5.6% des assurés vont changer de caisse-maladie pour 2013

Lausanne (ots) -

Le pourcentage d'assurés qui vont changer de caisse-maladie pour 2013 est estimé à 5.6%. C'est ce qui ressort de l'analyse des comparaisons et demandes d'offres sur le site comparateur bonus.ch depuis la publication des primes d'assurance 2013.

Suite à l'annonce d'une augmentation plus faible que les années précédentes, le public s'intéresse moins au changement de caisse-maladie. Le nombre de recherches sur Google, inférieur de moitié à 2010 et d'un quart à 2011, en témoigne. Pourtant, 17% des assurés se décidant à comparer les primes sur bonus.ch ont reçu une augmentation de plus de 5%. C'est même quasiment un tiers (32%) des jeunes adultes jusqu'à 25 ans qui a reçu une augmentation de cette ampleur.

Pour les personnes qui choisissent de solliciter une offre d'assurance sur bonus.ch, l'économie possible est de 373 francs par an en moyenne. Pour 28% des utilisateurs, elle dépasse 600 francs, pouvant même aller au-delà de 1800 francs annuels.

Après avoir comparé les primes, ce sont les assurés d'EGK Laufen qui se décident le plus souvent à demander une offre d'assurance. Cette caisse-maladie avait annoncé une hausse de prime extraordinaire au 1er mai 2012, mais visiblement certains de ses assurés ont attendu fin 2012 pour changer de caisse. Les demandes d'offre sont également fréquentes pour les assurés de deux caisses-maladie du groupe Sanitas ainsi que pour Mutuel Assurances.

Étonnamment, ce sont les assurés de caisses-maladie proposant des primes plutôt élevées qui sont les moins nombreux à comparer les primes: Wincare, Sympany, Concordia, Swica. Il pourrait s'agir soit d'un public particulièrement fidèle, soit d'assurés peu favorables à l'utilisation d'Internet. La présence d'assurances complémentaires peut également constituer un important frein au changement.

Le contre-projet à l'initiative sur la caisse unique, annoncé le 10 octobre dernier par le conseiller fédéral Alain Berset, doit introduire une séparation claire entre assurance obligatoire et complémentaires. Les assurés pourraient alors plus facilement se décider à ne pas regrouper leurs assurances-maladie auprès d'une même caisse. Si c'est effectivement le cas, cela aurait pour effet de favoriser la libre concurrence prônée par la LAMal, en supprimant un frein important.

Tableaux et analyse détaillée :

http://www.bonus.ch/RDP-20121113_FR.pdf

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2013:

<http://www.bonus.ch/zrP52VR.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100728095> abgerufen werden.